

Destinataires : Directeurs généraux d'hôpitaux

De : Matthew Anderson, président et directeur général, Santé Ontario

Date : 28 avril 2021

**Objet : Transferts d'hôpitaux vers des foyers de soins de longue durée en cas de vague importante**

Comme vous le savez, nous continuons à connaître une pression extrême sur nos hôpitaux en raison de la transmission à grande échelle de la COVID-19 dans de nombreuses régions de la province.

Grâce au travail du Centre de commandement ontarien des soins intensifs liés à la COVID-19 et aux structures régionales SGI, nous avons vu l'importance de transférer les patients afin de fournir des soins équitables dans l'ensemble de la province et d'équilibrer le système hospitalier, en garantissant que la capacité requise est disponible. Malgré ces efforts, une grande partie de nos hôpitaux demeurent confrontés à des problèmes de capacité. Par conséquent, il est devenu nécessaire de trouver des moyens de créer une capacité supplémentaire en cas de vague importante.

Compte tenu du fait qu'il existe actuellement 5400 lits de soins de longue durée vacants dans la province, et en réponse aux demandes de nos hôpitaux, aujourd'hui le gouvernement de l'Ontario a [modifié le Règl. de l'Ont. 272/21](#) pour faciliter le transfert de patients qui ont été désignés comme nécessitant un autre niveau de soins (ANC) dont la destination de sortie est un foyer de soins de longue durée ou une maison de retraite par l'intermédiaire d'un retrait temporaire et fondé sur l'urgence des exigences de consentement individuel.

Nous sommes engagés à suivre une approche axée sur les patients et à reconnaître les répercussions que ces transferts peuvent avoir sur les patients et leurs familles. Nous avons des processus en place pour garantir que les patients reçoivent des soins au bon endroit, et nous aurons recours au transfert de patients selon cette ordonnance uniquement lorsque toutes les autres options seront épuisées. Au besoin, l'application de cette ordonnance serait facilitée par des processus établis par la structure SGI de soins intensifs de la province, en collaboration avec les Régions de Santé Ontario et les Services de soutien des soins à domicile et en milieu communautaire, et les foyers de soins de longue durée partenaires.

Cette ordonnance ne sera utilisée qu'en cas de vague importante, pour permettre aux hôpitaux d'optimiser la disponibilité de leurs ressources de soins critiques et de courte durée, ou d'aider un autre hôpital à optimiser la disponibilité de ces ressources.

Des webinaires seront organisés cette semaine pour les dirigeants dans les secteurs des hôpitaux et des soins de longue durée pour fournir de plus amples renseignements sur la façon dont les transferts en vertu de cette ordonnance auront lieu au besoin.

Merci encore pour votre partenariat continu pendant cette période critique pour notre système de santé.

Matthew Anderson